

NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

“Azergate” ?



La lettre A explique que, selon elle Olivier Pardo, l’avocat de l’Azerbaïdjan et de Rachida Dati, aurait « forcé les préfets et diplomates à recadrer les maires ».

Le quotidien de l’influence et des pouvoirs affirme notamment que ce serait cet avocat qui aurait inspiré la circulaire du 24 mai 2018 par laquelle Jean-Yves Le Drian et Gérard Collomb ont interdit aux élus de se lier à des "autorités locales non reconnues par la France ».

Ce qui tendrait à confirmer le pouvoir de nuisance du gouvernement de Bakou sur l’administration française, qui non seulement impose ses desiderata, mais offre également clé en main le modus operandi juridique pour les réaliser... grâce au cabinet d’Olivier Pardo. Du moins à ce stade de la procédure, car Pascal Doll, Maire d’Arnouville et Marlène Mourrier, Maire de Bourg-les-Valence, ont manifesté leur intention de faire appel.

A suivre sur le plan légal, & au niveau politique.

sources : La Lettre A , armenews